

# TRIGANO

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 82.310.249,75 €  
Siège social : 100 Rue Petit - PARIS 19<sup>ème</sup>  
722 049 459 R.C.S. PARIS

☪☪ ☪☪

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JANVIER 2021

### ORDRE DU JOUR

ET

### PROJET DE RESOLUTIONS

☪☪ ☪☪

Mmes et MM les actionnaires de la société TRIGANO sont convoqués en assemblée générale mixte, le 8 janvier 2021 à 10 heures à l'Hôtel Mercure Paris La Villette – 216 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

#### 1. Ordre du jour :

##### • **Sous forme ordinaire**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2020 (1<sup>ère</sup> résolution).
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2020 (2<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 225-86 du code de commerce (3<sup>ème</sup> résolution).
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2020 (4<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil de surveillance, au titre de l'exercice 2021 (5<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance, au titre de l'exercice 2021 (6<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, au titre de l'exercice 2021 (7<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation de la politique de rémunération des Directeurs généraux, au titre de l'exercice 2021 (8<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation de la politique de rémunération des autres membres du Directoire, au titre de l'exercice 2021 (9<sup>ème</sup> résolution).
- Attribution d'une somme annuelle fixe aux membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité au titre de l'exercice 2021 (10<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation du rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2020 (11<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à madame Alice CAVALIER FEUILLET, Président du Conseil de surveillance (12<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à monsieur François FEUILLET, Président du Directoire (13<sup>ème</sup> résolution).
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à madame Marie-Hélène FEUILLET, Directeur général, membre du Directoire (14<sup>ème</sup> résolution).

- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à monsieur Michel FREICHE, Directeur général, membre du Directoire (15<sup>ème</sup> résolution).
  - Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à monsieur Paolo BICCI, membre du Directoire (16<sup>ème</sup> résolution).
  - Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de madame Alice CAVALIER FEUILLET (17<sup>ème</sup> résolution).
  - Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de monsieur Guido CARISSIMO (18<sup>ème</sup> résolution).
  - Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de monsieur Jean-Luc GERARD (19<sup>ème</sup> résolution).
  - Nomination de monsieur François FEUILLET en qualité de membre du Conseil de surveillance (20<sup>ème</sup> résolution).
  - Nomination de madame Valérie FROHLY en qualité de membre du Conseil de surveillance (21<sup>ème</sup> résolution).
  - Programme de rachat d'actions (22<sup>ème</sup> résolution).
  - Mandat d'un commissaire aux comptes titulaire (23<sup>ème</sup> résolution).
  - Mandat d'un commissaire aux comptes suppléant (24<sup>ème</sup> résolution).
  - Délégation de pouvoirs pour formalités (25<sup>ème</sup> résolution).
- **Sous forme extraordinaire**
    - Autorisation à donner au Directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions (26<sup>ème</sup> résolution).

## **2. Projets de résolutions :**

### **I. RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME ORDINAIRE**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 65 119 288,55 €.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (11 769 €), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (3 923 €).

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2020, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 139 609 K€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	65 119 288,55 €
Majoré du report à nouveau antérieur	<u>132 664 518,29 €</u>
Total à affecter	197 783 806,84 €

Aux comptes suivants :

Dividendes (2,20 € / action)	42 539 791,80 €
Report à nouveau	<u>155 244 015,04 €</u>
Total affecté	197 783 806,84 €

Le dividende de 2,20 € par action sera mis en paiement le 14 janvier 2021 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	DIVIDENDE	
		BRUT	AVOIR FISCAL
31.08.2017	19.336.269 actions	1,30 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31.08.2018	19.336.269 actions	2,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31.08.2019	19.336.269 actions	2,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.7. Politique de rémunération applicable au Président du Conseil de surveillance.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.6. Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2021, telle

que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.4. Politique de rémunération applicable au Président du Directoire.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des Directeurs généraux au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.5. Politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.3. Politique de rémunération applicable aux membres du Directoire.

#### **DIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'allouer une somme annuelle fixe de 214 500 € à répartir entre les membres du conseil de surveillance en rémunération au titre de leur activité pour l'exercice 2021.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L 255-37-3 I du code commerce qui y sont présentées sous la section 2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020.

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Alice CAVALIER FEUILLET, Président du Conseil de surveillance, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.4. Rémunérations versées ou attribuées à Mme. Alice CAVALIER FEUILLET, Président du Conseil de surveillance.

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur François FEUILLET, Président du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.1. Rémunérations versées ou attribuées à M. François FEUILLET, Président du Directoire.

#### **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Marie-Hélène FEUILLET, Directeur général, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.2. Rémunérations versées ou attribuées à Mme Marie-Hélène FEUILLET, Directeur général.

#### **QUINZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Michel FREICHE, Directeur général, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.2. Rémunérations versées ou attribuées à M. Michel FREICHE, Directeur général.

#### **SEIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Paolo BICCI, membre du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.3. Rémunérations versées ou attribuées à M. Paolo BICCI, membre du Directoire.

#### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de madame Alice Cavalier FEUILLET pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### **DIX-HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de monsieur Guido CARISSIMO pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### **DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de monsieur Jean-Luc GERARD pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### **VINGTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, décide de nommer monsieur François FEUILLET, demeurant 38 rue de Lübeck 75116 PARIS, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### **VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, décide de nommer madame Valérie FROHLY, demeurant 10 rue Victorien Sardou 75016 PARIS, en

qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### **VINGT-DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pendant une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 250 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 475 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 7 janvier 2020 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

#### **VINGT-TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que le mandat de BM&A, commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026.

#### **VINGT-QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que le mandat de monsieur Eric BLACHE, commissaire aux comptes suppléant, arrive à échéance ce jour, décide de ne pas renouveler son mandat et de ne pas le remplacer.

#### **VINGT-CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

## **II. RESOLUTION DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME EXTRAORDINAIRE**

### **VINGT-SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 7 janvier 2020 pour la partie non utilisée.

✂ ✂